

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
TROISIÈME TRIMESTRE ET LES NEUF MOIS CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Paris, France, le 7 novembre 2018 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses résultats financiers intermédiaires non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2018. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 7 novembre 2018. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de respectivement 3,2 millions d'euros (0,052 € par action) et de 10,9 millions d'euros (0,175 € par action) pour le trimestre et les neuf mois clos le 30 septembre 2018, contre respectivement 4,3 millions d'euros (0,069 € par action) et 12,6 millions d'euros (0,201 € par action) au titre du trimestre et des neuf mois clos le 30 septembre 2017.

Liquidités et sources de financement

Au 30 septembre 2018, le montant de la trésorerie s'élevait à 21,7 millions d'euros, contre 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette hausse résulte principalement de la trésorerie générée par les activités opérationnelles, partiellement compensée par la distribution du dividende.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 septembre 2018, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions de Columbus Gold Corp. (« Columbus ») (12,0 % des actions en circulation ; 12,0 % au 31 décembre 2017) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,3 % des actions en circulation ; 0 % au 31 décembre 2017).

À la suite de l'approbation d'une entente de répartition par les actionnaires de Columbus le 27 novembre 2017, EURO a reçu, le 30 janvier 2018, une action ordinaire d'Allegiant pour chaque tranche de cinq actions de Columbus détenues. Cette transaction a donné lieu à un profit de 1,7 million d'euros sur la base de la juste valeur des actions reçues de 0,68 dollar canadien par action à la date de la transaction. Selon les IFRS, ce profit a été constaté dans les autres éléments du résultat global et, selon le référentiel comptable français, dans le résultat financier au compte de résultat.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Société a constaté une dépréciation pour baisse de valeur des titres négociables. Selon les IFRS, la perte de 7,2 millions d'euros a été constatée dans les autres éléments du résultat global.

RÉSULTATS SELON LES IFRS

Comparaison du troisième trimestre clos le 30 septembre 2018 par rapport à la même période en 2017 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 3,2 millions d'euros (0,052 € par action) au troisième trimestre de 2018, contre 4,3 millions d'euros (0,069 € par action) au troisième trimestre de 2017.

Les produits se sont établis à 5,4 millions d'euros pour le troisième trimestre de 2018, en baisse par rapport aux 6,4 millions d'euros enregistrés au troisième trimestre de 2017. Ces produits proviennent principalement de la redevance de la mine Rosebel de 5,3 millions d'euros (troisième trimestre de 2017 : 6,3 millions d'euros). La baisse de ces produits s'explique par la conjugaison de deux facteurs : la diminution de la production laquelle s'est établie à 70 803 onces au cours du troisième trimestre de 2018, contre 78 951 onces durant la même période en 2017 (0,6 million d'euros), et l'incidence du repli du cours moyen de l'or à 1 213 dollars américains l'once au troisième trimestre de 2018, contre 1 278 dollars américains l'once au troisième trimestre de 2017 (0,4 million d'euros). Les redevances proviennent de tiers de la Guyane française pour 0,11 million d'euros au titre du troisième trimestre de 2018 (0,15 million d'euros pour troisième trimestre de 2017).

Au troisième trimestre de 2018, la Société a comptabilisé des charges opérationnelles de 0,09 million d'euros, contre 0,12 million d'euros au titre de la même période de 2017. Cette baisse s'explique principalement par des charges administratives et autres honoraires moindres en 2018.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,12 million d'euros au troisième trimestre 2018, contre 0,13 million d'euros sur la même période en 2017, une baisse qui résulte essentiellement d'un repli de la production.

Au troisième trimestre de 2018, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 2,0 millions d'euros, à comparer avec un montant de 1,9 million d'euros au troisième trimestre de 2017. Cette hausse tient principalement à des écarts de conversion.

Comparaison de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 par rapport à la même période en 2017 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a fait état d'un bénéfice net de 10,9 millions d'euros (0,175 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, contre 12,6 millions d'euros (0,201 € par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017.

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, EURO a enregistré des produits de 17,0 millions d'euros, soit une baisse par rapport aux produits de 19,4 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2017. Ces produits provenaient essentiellement de la redevance de la mine Rosebel de 16,7 millions d'euros (19,1 millions d'euros pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017). La baisse des produits s'explique par la conjonction de trois éléments, à savoir le recul de la production d'or à 213 174 onces durant les neuf premiers mois de 2018, contre 234 523 onces à la même période en 2017 (1,7 million d'euros), et l'appréciation de l'euro (1,3 million d'euros), partiellement compensée par l'incidence d'un cours moyen de l'or plus élevé de 1 283 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2018, contre 1 251 dollars américains l'once durant les neuf premiers mois de 2017 (0,6 million d'euros). Les redevances versées par des tiers de la Guyane française se sont élevées à 0,26 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2018 (neuf premiers mois de 2017 : 0,30 million d'euros).

Les charges opérationnelles se sont élevées à 0,38 million d'euros au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, montant similaire à celui enregistré au titre de la même période de 2017. En 2017, les charges opérationnelles comprenaient un remboursement de 0,1 million d'euros par l'administration française des taxes opérationnelles versées au cours des exercices précédents, montant en partie contrebalancé par des charges administratives et autres honoraires plus élevés.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,35 million d'euros pour les neuf premiers mois de 2018, contre 0,50 million d'euros enregistrés sur la même période de 2017, une baisse qui s'explique principalement par la diminution de la production, la hausse des réserves aurifères à la mine Rosebel, ainsi que par l'incidence de l'appréciation de la moyenne annuelle de l'euro en 2018.

EURO a comptabilisé des gains de change de 0,26 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2018, contre des pertes de 0,31 million d'euros durant les neuf premiers mois de 2017, principalement en raison d'une baisse du taux de change de clôture de l'euro par rapport au dollar américain en 2018, comparé à une appréciation en 2017. Ce taux a été utilisé pour réévaluer les dividendes à distribuer, les comptes bancaires et la créance fiscale.

EURO a comptabilisé au titre de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 une charge d'impôt sur le résultat de 5,9 millions d'euros, à comparer avec un montant de 5,8 millions d'euros au cours de la même période de 2017. Cette augmentation s'explique principalement par les écarts de conversion plus élevés en 2018, partiellement neutralisés par l'absence de la taxe sur les dividendes en 2018.

Perspectives

IAMGOLD Corporation a réduit ses perspectives quant à la production de Rosebel en 2018 qui devrait s'établir entre 295 000 onces et 311 000 onces comparativement à entre 311 000 et 326 000 onces. La baisse reflète le tonnage extrait moindre et les teneurs inférieures réalisés au cours du troisième trimestre de 2018. En 2018, il est prévu que la redevance Rosebel mise à jour apportera à la Société des produits compris entre environ 22,6 millions d'euros et 23,8 millions d'euros (soit entre 26,7 millions de dollars américains et 28,1 millions de dollars américains). Ces produits avant impôt sont basés sur un cours moyen annuel de l'or établi à 1 250 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,18 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur les produits annuels d'EURO, sur la base d'une production estimée de 303 000 onces, se chiffrerait à environ 3,0 millions de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 1,2 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat et le paiement éventuel d'un dividende. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer l'activité de la Société sur le long terme.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »). La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») et elle est exploitée par IAMGOLD. EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO au 30 septembre 2018. Selon la réglementation (article L.233-7 du code de commerce de la France), IAMGOLD France a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 septembre 2018, le seuil de 90% des droits de vote d'EURO. Au 30 septembre 2018, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit 94,25% des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

EURO reçoit des paiements trimestriels versés par IAMGOLD au titre de cette redevance. La redevance Rosebel payée par IAMGOLD porte sur la première tranche de sept millions d'onces d'or produite par la mine Rosebel, calculée en fonction du cours de l'or de l'après-midi à Londres (« Afternoon London Price »). Au 30 septembre 2018, la mine Rosebel avait produit 4,9 millions d'onces d'or, et il restait environ 2,1 millions d'onces d'or couverts par le contrat de redevance de Rosebel. Selon les estimations d'IAMGOLD, les réserves prouvées et probables de la mine Rosebel étaient de 3,45 millions d'onces d'or au 1^{er} septembre 2018 (31 décembre 2017 : 3,51 millions d'onces d'or). Ces réserves ne comprennent pas les réserves liées au gisement Saramacca de la mine Rosebel, qui n'entrent pas dans le champ de la définition de la propriété aux termes du contrat de redevance. La redevance Rosebel est calculée en prenant 10 % de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 dollars américains par once pour les minerais tendres

et transitionnels, et au-dessus de 350 dollars américains par once pour le minerai de roches dures et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Benjamin Little
Directeur-Général
Tél. : +1 416 933 4954
Email : blittle@euroressources.net

Line Lacroix
Directeur-Général Délégué
Tél. : +1 450 677 2056
Email : llacroix@euroressources.net